



N° OJ : 157

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

**Objet :** Tourisme et Bourgmestre.- Asbl "Zig Zag".- Subside spécifique : 50.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Zig Zag;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76201/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant de 50.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Zig Zag pour l'organisation du Festival Couleur Café - édition 2022.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76201/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :